

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14552
17 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 JUIN 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU SURINAME AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration publiée par le Gouvernement de la République du Suriname à propos de l'agression israélienne contre les installations iraqiennes à Bagdad.

"Le Gouvernement de la République du Suriname a appris avec une profonde préoccupation l'attaque aérienne perpétrée par Israël contre le Centre de recherche nucléaire iraquien à Tuwaitha, près de Bagdad, le 7 juin 1981.

Il estime que cet acte constitue une violation flagrante de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de l'Iraq, et il condamne par conséquent cet acte d'agression qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Il vous serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité."

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) L. J. HENAR

